

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** 30 (1993)  
**Heft:** 1135

**Artikel:** Suisse-Europe : le coup de pouce de l'extrême-droite  
**Autor:** Imhof, Pierre  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1011649>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 29.01.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Le coup de pouce de l'extrême-droite

## INITIATIVES

«Négociations d'adhésion à la CE: que le peuple décide!»

Lancée en juillet 1992 par la Lega et les Démocrates suisses, elle devrait aboutir prochainement. Elle prévoit que «Toutes les négociations entamées (...) en vue d'une adhésion de la Suisse à la Communauté européenne sont rompues» et que «De nouvelles négociations ne peuvent être entamées sans l'accord du peuple et des cantons».

## «Pour notre avenir au cœur de l'Europe»

Lancée en février de cette année par le comité «né le 7 décembre», elle a déjà recueilli le nombre de signatures nécessaires et devrait être déposée à la Chancellerie cet automne. Elle prévoit un nouvel article 20 des dispositions transitoires de la Constitution:

<sup>1</sup>La Suisse demande à devenir partie de l'Espace économique européen.

<sup>2</sup>Le Conseil fédéral est autorisé à négocier, conclure et ratifier les traités nécessaires.

<sup>3</sup>Les modifications ultérieures de ces traités sont soumises aux procédures ordinaires.

Deux articles prévoient encore l'un de veiller à préserver, dans l'adaptation du droit suisse au droit de l'EEE, les acquis sociaux, démocratiques et la protection de l'environnement, l'autre de tenir compte des compétences des cantons et de sauvegarder leurs intérêts.

*Deux initiatives sont en concurrence concernant les relations de la Suisse avec l'Europe communautaire: celle de la droite nationaliste qui pourrait paradoxalement donner un coup de pouce à notre politique européenne; et celle des jeunes qui, malgré les problèmes qu'elle pose, pourra toujours être utile, aussi bien au Conseil fédéral qu'aux partisans d'un rapprochement rapide avec Bruxelles.*

(pi) Ce n'est paradoxalement pas l'initiative du comité «né le 7 décembre» qui va relancer le débat sur l'Europe, mais celle pour laquelle la droite nationaliste recueille les dernières signatures et qui vise à empêcher tout contact entre Berne et Bruxelles en vue d'une adhésion de la Suisse à la Communauté.

Ce texte n'a pratiquement aucune chance devant le souverain qui sait faire la différence entre des négociations — c'est une des attributions essentielles de tout gouvernement que de pouvoir négocier sur la scène internationale — et la ratification de l'éventuel traité d'adhésion qui pourrait les suivre. Traité sur lequel il faudrait de toute façon voter. La question paraît tellement simple que point n'est besoin de lui consacrer un long Message ni de grands débats aux Chambres. Théoriquement, rien n'empêche que le vote ait lieu l'année prochaine: l'auto-goal de l'extrême-droite est assuré, des négociations en vue d'une adhésion trouvant une nouvelle légitimité dans le refus du peuple de les interdire...

Quant à l'initiative des jeunes, on s'accorde un peu vite à la trouver sympathique, ce qu'elle est, mais ne pouvant arriver que trop tôt — la majorité rejetante du 6 décembre n'aura pas changé — ou trop tard — l'EEE n'existera plus, la plupart de ses membres ayant rejoint la

Communauté. Il est clair qu'elle ne peut être soumise au vote rapidement. Au problème de la majorité à retourner s'en ajoute un autre de taille: la délégation de compétence au Conseil fédéral, celui-ci pouvant non seulement négocier et conclure, mais aussi ratifier les traités nécessaires à l'adhésion à l'EEE. On ne connaît aucun régime démocratique où la ratification de traités impliquant un transfert de souveraineté soit du ressort du seul gouvernement; il faut au moins l'aval du Parlement, voire du peuple, y compris dans les régimes ne connaissant pas des droits populaires aussi étendus que la Suisse — les Français ont voté sur Maastricht. La question n'est d'ailleurs pas uniquement de répartition de compétences entre le peuple, ses élus et son gouvernement. Elle est aussi de simple tactique: la Suisse, demandeuse, se trouvera en position de faiblesse pour entamer de nouvelles négociations en vue d'adhérer à l'EEE. Une situation défavorable qui serait encore accentuée si le Conseil fédéral est seul compétent, puisqu'il n'aurait pas l'argument du Parlement, voire du peuple, à convaincre pour faire changer d'avis ses partenaires. Il faudrait au moins opposer à cette initiative un contre-projet qui délègue aux Chambres plutôt qu'au Conseil fédéral la compétence de ratifier une adhésion à l'EEE.

Peu probable donc qu'un vote sur l'initiative des jeunes intervienne avant deux ou trois ans. Mais il n'est pas sûr qu'elle soit alors devenue sans objet car le calendrier européen est l'indicateur d'un temps élastique: les difficultés actuelles et la mise de fait entre parenthèses de Maastricht avec le retour à des cours de change presque flottants peut aussi bien accélérer l'intégration de nouveaux membres — on compenserait une baisse d'image par un élargissement — que la retarder — on fait d'abord le ménage et on élargit ensuite. Les hommes vont par ailleurs changer: dans quelques années, Mitterrand, Kohl et Delors auront cédé leur place, ce qui ne sera pas sans effet sur le «style» de la Communauté.

L'initiative des jeunes apparaît donc à la fois comme une carte en mains du Conseil fédéral — il est maître du moment où il décidera de l'abattre — et comme un instrument de pression des milieux pro-européens: ils ne manqueront pas de rappeler son existence en temps opportun, mais surtout, il faudra bien qu'elle soit un jour soumise au vote. ■

●●●

ou progressive du bénéfice les ferait contribuer plus équitablement. Elles ont réussi à y échapper, grâce à la complaisance à la botte des Chambres fédérales.

● La baisse des taux est toujours répercutée avec retard. Le bénéfice du décalage est considérable. Il va bien au-delà des pertes dues à des hausses non immédiatement répercutées. Ce gain «artificiel» devrait être réinvesti en période de récession dans un soutien plus marqué à des projets d'intérêt national. Il est empoché.

● L'UBS choisit le moment du double record de son bénéfice et du chômage pour proposer un modèle d'assurance privée contre les pertes de gain. Son modèle qui casse la solidarité ne sera pas repris, on peut l'espérer. Mais il donne un signal très clair aux oppositions à la nouvelle loi sur le chômage.

Le capitalisme financier s'inscrit dans la perspective d'une société à deux vitesses. Casse-cou. ■